

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 258

Date dépôt

Date validation 05/06/2018

BACHELIER EN SOINS INFIRMIERS

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	2° Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	15° Sciences de la santé publique
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le Bachelier en soins infirmiers est un professionnel polyvalent du secteur de la santé. Qualifié d'Art Infirmier, son métier est régi et protégé par divers arrêtés royaux.

S'inscrivant dans des valeurs professionnelles prônant le caractère déterminé et complexe de l'être humain en interaction avec son environnement, son rôle est de favoriser la santé et le mieux être de la personne, d'un groupe ou d'une communauté et ce à toutes les étapes de la vie. A ce titre, il place la personne au centre de ses préoccupations et adopte une approche holistique pour l'accompagner dans son projet de vie. Il exerce sa profession en réalisant des activités de soins diverses axées sur la promotion de la santé, l'éducation, la prévention de la maladie, les soins curatifs, palliatifs et de réadaptation.

Quel que soit le niveau de complexité de la situation, il est préparé à concevoir des projets de soins infirmiers dont il est responsable des résultats. Il fonde son action sur son jugement clinique qu'il exerce tant dans son champ autonome qu'en collaboration tels que définis par arrêté royal¹.

Tenu de s'adapter aux personnes, aux différentes réalités, aux divers contextes d'intervention et environnement de travail, il fait de la relation humaine un outil privilégié lui permettant d'interagir avec les personnes, les équipes de travail et les autres intervenants tout en prenant de façon responsable les décisions qui lui incombent.

Il pratique dans le respect de l'éthique, des règles déontologiques et du cadre légal propres à sa profession et veille à assurer la continuité des soins.

Praticien réflexif, il base ses pratiques sur une démarche scientifique et sur des savoirs actualisés. Il utilise les recherches, les connaissances scientifiques et disciplinaires pour bâtir une pratique éclairée par des données probantes (EBN).

Ses lieux et domaines d'exercice en Belgique et à l'étranger sont multiples et variés. Par directive sectorielle, la profession d'infirmier bénéficie de la libre circulation au sein des pays de l'Union Européenne².

La formation en Soins Infirmiers (niveau 6 du cadre Européen des certifications - CEC) propose une offre d'enseignement diversifiée et adaptée au marché de l'emploi. La dimension humaine de cet enseignement prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, à aborder sereinement leur carrière future, tout en garantissant leur épanouissement personnel. Cette formation crée et maintient une large base et un haut niveau de connaissances ; elle stimule en permanence la recherche et l'innovation.

¹ Arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice de l'art de guérir, de l'art infirmier, des professions paramédicales et aux commissions médicales

² Directives sectorielles 77/452/CEE et 77/453/CEE du 27.06.1977 du Conseil des Communautés européennes et ses modifications

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

Compétences	Capacités
1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle	Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
	Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
	Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
	Construire son projet professionnel
	Adopter un comportement responsable et citoyen
	Exercer son raisonnement scientifique
2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires	Respecter la déontologie propre à la profession
	Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
	Respecter la législation et les réglementations
3. Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives	Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
	Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
	Participer à la démarche qualité
	Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
4. Concevoir des projets de soins infirmiers	Collecter et sélectionner les informations
	Identifier les problèmes de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration
	Fixer des objectifs
	Choisir les interventions de soins
	Planifier les interventions de soins
	Evaluer la démarche et les résultats des interventions
5. Assurer une communication professionnelle	Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
	Utiliser les outils de communication existants
	Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
	Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
6. Réaliser les interventions de soins infirmiers à caractère autonome, prescrit et /ou confié	Accomplir des prestations de soins directs et indirects dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, du curatif, du palliatif et de la réadaptation
	Adapter le soin à la situation et aux différents contextes culturel, social et institutionnel